Mise en ligne : 11 octobre 2015.
Dernière modification : 4 février 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ALSACIENNE ET LORRAINE DE RECHERCHES MINIÈRES (SALREM)

S.A., 17 janvier 1921.

La SALREM est une création du groupe Vogt (Société de sondages Bonne-Espérance) et de la Banque Renauld, de Nancy. Le premier s'était illustré au début du siècle par une découverte à Kali-Sainte-Thérèse. Cherchant de la houille ou du pétrole, il y avait trouvé de la potasse. En 1910, il avait créé, avec le raffineur Paix, de Douai, la Société africaine de recherches et d'exploitations minières qui avait effectué quelques sondages pétroliers en Algérie : sans succès. En 1917, la Société de Bonne-Espérance (Belfort et Niederbruck) avait été reprise par une Société nouvelle constituée par la Banque Mirabaud en association avec Marine-Homécourt, Pont-à-Mousson et la Grand'Combe. Le 20 septembre 1920, disparaissait le fondateur, Joseph Vogt, maire de Niederbruck. Son fils Fernand et ses gendres prenaient la suite.

La Banque Renauld avait, pour sa part, de nombreux intérêts dans l'Est : Ardennes électriques à Bogny, Filatures de l'Est et Usines électriques Jeanmaire à Lunéville, Salines de Bosserville, Union gazière et électrique… Dans l'*Annuaire industriel* de 1925, François Renault, successeur de son père Charles, figure au conseil de neuf sociétés : Brasseries de Longwy, Cotonnière lorraine, Est-Électrique, Lorraine d'électricité, Tourneries de Thann… et aussi Filatures de Laval (Mayenne). Le sénateur Louis Michel (1871-1936) était son président et José Ariès, qu'on retrouvera plus tard à la tête de l'Union des mines, était son administrateur délégué. Parmi les administrateurs, Jean Raty, le métallurgiste de Saulnes. À la suite d'une caution imprudemment accordée aux Tanneries de France, la maison dut suspendre ses paiements au début de 1933 et disparut.

Formation
Alsacienne et Lorraine de Recherches minières
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er novembre 1920, p. 455)

Premiers administrateurs : R. Mathis, F[ernand] Vogt [Potasses de Blodelsheim, Comptoir d'escompte de Mulhouse…], de Margerie [1], A. Detœuf [2], E. Renauld, etc.

Société alsacienne et lorraine de recherches minières
(*La Journée industrielle*, 22 janvier 1921)

Sous cette dénomination vient de se constituer une société anonyme dont nous avions annoncé la formation et qui a pour objet la recherche et l'étude en Alsace et en Lorraine et dans les régions limitrophes de tous gisements de matières minérales quelconques notamment des combustibles de toute nature (charbon, pétrole), des sels de potasse, des minerais métalliques et la cession de ses droits sur les gisements découverts à des sociétés spéciales d'exploitation.

Le capital est fixé à 3.500.000 fr. et divisé en 700 actions de 5.000 fr. chacune.

Les premiers administrateurs sont : MM. Jean Arlet, ingénieur des Mines, directeur du service central des mines de la Société des hauts fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson, à Nancy ; Paul Chautard, ancien président du conseil municipal de Paris, administrateur des Ateliers de construction électrique du Nord et de l'Est (Jeumort), 16, rue Olivier-de-Serres, à Paris ; Henri Guénet, industriel à Paris ; Paul-Albert Helmer, sénateur du Haut-Rhin ; Émile Lambert, administrateur délégué de la Société Commerciale Lambert-Rivière, à Paris ; Louis Marlio, ingénieur en chef des ponts et chaussées, administrateur délégué de la Société des produits chimiques d'Alais et de la Camargue, à Paris ; Robert Mathis, président de la chambre de commerce de Strasbourg ; Daniel Mieg, industriel à Mulhouse ; François Renauld, ingénieur E. C. P administrateur de la banque Renauld, 21, avenue Foch, à Metz ; Jules Schaller, industriel, administrateur des mines de La Houve, à Strasbourg ; la Société centralienne d'études commerciales et industrielles, représentée par M. Bodin, professeur honoraire de l'Ecole Centrale, à Paris ; Fernand Vogt, administrateur-directeur des Mines de Kali Sainte Thérèse, à Mulhouse.

MM. Jules Maury, ingénieur E.C P. à Strasbourg ; Pierre Renauld administrateur de la Banque Renauld, à Nancy et Nicolas Schlumberger, industriel à Guebwiller, ont été nommés commissaires des comptes.

Le conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée constitutive, a décidé de placer sans retard une tour de sondage sur la potasse et une autre sur le pétrole.

Compagnie industrielle des pétroles
(*Le Journal des finances*, 5 août 1921)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Industrielle_Petroles.pdf

[…] Au cours de l'exercice, la Société a pris diverses participations : … Société alsacienne et lorraine de recherches…

Concessions de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1925)

Par une pétition en date du 22 novembre 1924, régularisée aux dates des 13 décembre 1921 et 2 avril 1925, la Société alsacienne et lorraine de recherches minières, dont le siège social est à Nancy, 24, rue Granville, élisant domicile dans ses bureaux, 164, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, agissant poursuites et diligences de M. [Ernest] Langrogne [3], en vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés par le conseil d'administration, sollicite un permis exclusif de recherches de pétrole et gaz combustibles sur le territoire des communes de Pouzolles, Abeilhan, Margon. Aliganan-du-Vent, Tourbes, Servian et Pézenas, arrondissement de Béziers.

ALSACE
Compagnie des mines de potasse d'Alsace
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mars 1926)

… La deuxième assemblée constitutive réunie le 26 février a approuvé le rapport du commissaire nommé pour apprécier les apports en nature faits par la Société alsacienne et lorraine de recherches minières consistant en une concession de potasse sise à Blodelsheim et d'une superficie de 1.566 hectares…

LES EXPLOITEURS DES RICHESSES NATIONALES
La scandaleuse affaire de la Compagnie des mines de potasse d'Alsace[4]
(*Les Documents politiques*, avril 1926)

---

[3] Ernest Langrogne (1886-1967) : X-Mines, 1904. Il débute à Rodez et Liévin, puis est nommé à l'Armistice directeur des Mines à Strasbourg. Il s'illustre en améliorant la fabrication du coke métallurgique et entre très vite dans le privé : administrateur délégué de la Société Rhin et Rhône, de la Société charbonnière rhénane et de la Compagnie charbonnière du Rhin. Son mariage avec Colette Renauld, fille du banquier d'affaires nancéen François Renauld, et son entrée à la SALREM sont probablement liées. En août 1929, il est fait officier de la Légion d'honneur comme administrateur délégué des Potasses de Blodelsheim, filiale de la SALREM. Il figure aussi au conseil des Mines de Huaron (Pérou), toujours dans l'orbite SALREM. En 1931, il est administrateur délégué des Cokeries de la Seine, ce qui le conduit logiquement à devenir administrateur délégué (septembre 1937), puis vice-président du Gaz de Paris, client des précédentes. Entre-temps (1933), il est entré au conseil des Chemins de fer de l'Est, probablement comme représentant de plusieurs sociétés transporteuses de pondéreux. Condamné à la Libération pour intelligence avec l'ennemi (financement de la presse collaborationniste par une caisse noire du Gaz de Paris), il réapparaît en 1951 — grâce à l'amnistie ? — au conseil des Papeteries de Navarre et, vers la même époque, des Charbonnages du Tonkin et des Chantiers et ateliers de l'Indochine (CARIC), liés aux précédents.

[4] Ces attaques contre les concessions au secteur privé sont typiques de la gauche de l'époque. Qu'importe si le privé avait mis en évidence des richesses que l'État ne soupçonnait même pas et qu'il était peu apte à gérer, c'était quand même à l'État qu'elles devaient revenir. L'auteur des *Documents politiques*, Roger Mennevée, passait par ailleurs son temps à dénoncer la moindre entente entre des hommes d'affaires français et étrangers, spécialement allemands. Notamment les affaires charbonnières frontalières auxquelles était mêlé Langrogne. Ces associations ne pouvaient être que suspectes puisque ces mêmes entrepreneurs étaient censés préparer une nouvelle guerre. Ces accusations absurdes étaient tout à fait propres à attiser un climat de guerre intestine et à aboutir au but inverse de celui recherché : l'affaiblissement de la France face aux menaces extérieures. Au point que nous avons d'abord cru que Mennevée était un extrémiste de droite stipendié par l'Allemagne dans le genre de Coston. Erreur : il se proclamait radical bon teint et soviétophile. Mais voilà : le « progressiste Mennevée » n'offrait d'autre politique qu'un entre-soi ultrachauvin.

Il est vrai que la [Société alsacienne et lorraine de recherches minières] possède, au Parlement français, des représentants particuliers, tels M. Paul-Albert Helmer, sénateur du Haut-Rhin, et que, d'autre part, M. Henri Maître, député de Saône-et-Loire, intimement lié avec la Société centralienne d'études commerciales et industrielles, pourrait difficilement être désagréable à la Société alsacienne et lorraine de recherches minières, dont la Centralienne figure au conseil d'administration.

1927 : création de la Société des mines de Sidi-Embarek (Tunisie)
rebaptisée en février 1928 Société des mines de Bou-Jaber
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_de_Bou-Jaber.pdf

---

SOCIÉTÉ ALSACIENNE ET LORRAINE DE RECHERCHES MINIÈRES
(*La Journée industrielle*, 23 juin 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1927, ne soldant par un bénéfice net de 325.365 fr. qui, après prélèvement pour la réserve légale, a été reporté à nouveau.

MM. Daniel Mieg et Fernand Vogt, administrateurs sortants, ont été réélus.

1929 : participation à la recapitalisation
de la Compagnie des mines de Huaron (Pérou)
www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Mines_de_Huaron.pdf

---

Alsacienne et Lorraine de Recherches minières
(*Le Journal des finances*, 22 février 1929)

La Société alsacienne et lorraine de recherches minières a été constituée en 1921 au capital de 3.500.000 francs, en 700 actions de 5.000 francs. Il s'agissait donc surtout d'un syndicat de recherches, dans lequel on rencontrait, d'ailleurs, des représentants de Pont-à-Mousson, des Aciéries de la Marine, des Aciéries de Micheville, d'Alais, Froges, Camargue. Peu après, les 700 actions de 5.000 francs furent divisées en vingtièmes et le capital porté à 7, puis à 8.050.000 francs, son chiffre actuel. Il se trouve représenté par 28.000 actions de 250 francs à vote simple et 4.200 actions B à vote plural.

L'objet social est la recherche et l'étude en Alsace, en Lorraine, et dans les régions limitrophes de gisements miniers (charbons, pétroles, sels de potasse, etc.) et la cession des droits sur les gisements découverts à des sociétés d'exploitation.

La Société rechercha d'abord des gisements de pétrole, et acquit une participation dans Péchelbronn ; mais elle ne connut guère dans cette voie que des déceptions, et elle a vendu ses actions Péchelbronn il y a deux ans.

Du côté de la potasse, les résultats ont été plus satisfaisants : c'est l'Alsacienne et Lorraine de Recherches minières qui à découvert le gisement de Blodelsheim rétrocédé depuis à la Compagnie des mines de potasse de Blodelsheim.

Cette dernière société fut fondée en 1925 au capital de 30 millions, en 60.000 actions de 500 francs, dont 7.000 remises en apport à l'Alsacienne et Lorraine de

Recherches minières, plus une somme en espèces de 500.000 francs ; en 1927, le capital a doublé. La concession de Blodelsheim occupe 1.566 hectares, près de la ville de ce nom. Les sondages ont permis de reconnaître l'existence d'une couche contenant 15 % environ de sels de potasse et pouvant donner lieu à une exploitation rémunératrice. Toutefois, la période de production ne s'ouvrira pas avant 1931.

La prospérité inouïe de Kali Sainte-Thérèse suscita naturellement par sympathie un grand enthousiasme sur les actions Potasse de Blodelsheim, lorsque celles-ci vinrent sur le marché hors cote, et, par contrecoup, sur les actions de la société mère. En quelques mois, les actions de la filiale passèrent de 1.000 à plus de 6.000, pour retomber lourdement par la suite lorsqu'il fut bien établi que l'affaire ne pouvait prétendre qu'à des résultats honorables et n'avait nullement l'envergure de Kali Sainte-Thérèse. Actuellement, les cours se tiennent aux environs de 3.500 francs, capitalisant l'affaire .à plus de 400 millions. Ils paraissent nettement exagérés.

Les fluctuations des actions Potasse de Blodelsheim se sont naturellement répercutées sur celles de l'Alsacienne et Lorraine de Recherches minières puisque celles-ci en détient 7.000, portées, au bilan pour leur valeur nominale de 500 fr. Mais, pas plus que pour la première société, ces fluctuations ne sont justifiées. La spéculation avait même fait courir un moment le bruit que le portefeuille contenait 500 actions d'origine Kali Sainte-Thérèse. Un démenti du conseil a remis les choses au point.

L'Alsacienne et Lorraine de Recherches minières n'a pas borné son champ d'activité à l'Alsace. Elle a effectué des recherches et pris des concessions minières en Afrique ; c'est ainsi que son portefeuille contient 15.000 actions de 500 francs Sidi-Embarek, qui ont valu plus de 2.000 francs, et qu'une participation importante a été prise dans une autre affaire minière, les Mines de Bou-Jaber.

Si l'on compare la valeur boursière du portefeuille de. l'Alsacienne et Lorraine de Recherches minières et celle des titres de la société, on est amené à conclure qu'il y a une exagération très nette de la part de la spéculation. Il faut rendre cette justice au conseil d'administration, qui est de premier ordre, qu'il n'est pour rien dans tout ceci. Au contraire, il a toujours pris soin de faire observer que si belles que puissent être les possibilités des affaires auxquelles il s'est intéressé, ce n'est pas avant plusieurs années qu'on pourra leur assigner une valeur précise.

Les recherches du minerai de fer dans l'Est
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1929)

À l'assemblée générale de la Société alsacienne et lorraine de recherches minières, le président M. [Louis] Marlio, a fait les déclarations suivantes que reproduit *La Vie financière,* au sujet des recherches de minerai de fer entreprises le long de l'ancienne frontière dans le prolongement du bassin de Briey :

« Nous avons entrepris des recherches de minerais de fer dans la région voisine de l'ancienne frontière franco-allemande. Il y a là une zone comprise entre l'ancienne frontière et la limite où s'arrêtent les concessions données aujourd'hui, dans laquelle on pensait que le minerai non siliceux n'existait pas. Nous avons fait des recherches depuis plusieurs mois déjà et je puis dire que nous avons trouvé des minerais calcaires avec des teneurs qui, sans valoir celles des plus beaux gisements du Bassin de Briey, sont tout de même intéressantes. C'est par conséquent encore un sujet qui peut avoir pour nous un intérêt sérieux.

« Naturellement, nous ne sommes pas concessionnaires. Vous le savez, les concessions ne sont accordées qu'autant que les recherches ont démontré l'exploitabilité du gisement, ce qui nécessite une instruction administrative assez longue, faite par le Service des Mines et par le Conseil d'État ; de sorte qu'on ne peut jamais

être sûr qu'on obtiendra la concession. Néanmoins, si nos premières recherches se confirment, nous avons l'espoir de nous présenter devant l'administration avec des atouts sérieux, pour obtenir le résultat que nous souhaitons. »

La société va porter son capital à 20 millions par l'émission d'actions nouvelles offertes à 500 francs. Ses principales participations sont la Société des mines de Bou-Jaber, la Cie des mines de potasse de Blodelsheim et la Cie des mines de Huaron. Signalons, pour ceux qui s'intéressent aux affaires minières dans un but par trop spéculatif, ce passage du rapport qui est plein d'enseignement sous-entendu :

« Conformément aux idées qui ont présidé à la constitution de notre société et à la mise en valeur des résultats déjà obtenus, nous continuons à penser que nous devons nous intéresser à des affaires présentant des perspectives d'avenir mais dont le rendement peut être à longue échéance, plutôt que de rechercher des réalisations immédiates. C'est dans cet esprit que nous envisageons l'utilisation des fonds qui proviendraient de l'augmentation de capital. »

———————————

Société alsacienne et lorraine de recherches minières
(*Le Journal des chemins de fer*, 20 juillet 1929)

Société anonyme française constituée pour 99 ans.

Siège social : 23 *bis*, rue de Balzac, Paris.

Conseil d'administration : M. L[ouis] Marlio, prés. ; M. D[aniel] Mieg [5], vice-prés. ; M. E[rnest] Langrogne, adm. dél. ; MM. J[ean] Arlet [Pont-à-Mousson], É[mile]

[5] Daniel Mieg (1854-1932) : chef de la maison Charles Mieg et Cie, filaure et tissage de coton à Mulhouse. Vice-président de la Banque de Mulhouse, puis (1929) administrateur du Crédit commercial de France. Président ou administrateur de nombreuses affaires de mécanique (SACM, Ehrardt et Sehmer), matériaux de construction (Fibrociments et revêtements ELO), textile (Haffner à Mulhouse), énergie électrique, mines (Houillères de Ronchamp, Pechelbronn) et assurance (Rhin et Moselle). Commandeur de la Légion d'honneur.

Lambert [6] , P[aul] Lecomte [7] , François Renauld [banquier à Nancy, beau-père de Langrogne], P[ierre] de Retz, J[ules] Schaller [8], F[ernand] Vogt, adm.

Commissaires des comptes : M. Pierre Renauld [adm. Bq Renauld, Nancy].

Capitat social actuel : 8.050.000 fr. en 33.300 act. de 250 fr., dont 38.000 act. A et 4.200 act. B.

Le capital de 3.500.000 fr. en 14.000 act. de 250 fr. toutes semblables, a été porté au chiffre actuel, en 1928, par la création de 14.500 act. A assimilées aux act. anciennes, et 4.200 act. B, toutes émises à 875 fr.

Le conseil est autorisé à porter le capital à 30 millions.

Actions : 28.000 act. A de 850 fr. libérées et 4.200 act. B.

Les act. B, obligatoirement nominatives, ne sont transmissibles qu'avec l'autorisation du conseil qui peut exercer un droit de préemption moyennant un prix de rachat déterminé chaque année par l'ass. générale ord.

En cas d'augm. de capital, les act. A et B ont un droit de préférence pour la souscription des nouvelles act. de même catégorie.

Le total des act. B émises ne peut dépasser les 3/20e des act. A.

Pour le droit de vote des act. A et B, voir ci-dessous.

Parts de fondateur : Il n'existe pas de parts de fondateur.

Obligations : Au bilan au 31 déc. 1927, il n'existait pas d'obligations.

Répartition des bénéfices : 1° 5 % à la rés. légale ; 2° 6 % aux act. ; 3° 10 % au conseil ; 4° tous prélèvements de prévoyance, s'il y a lieu.

Le solde entre toutes les actions.

Attributions au conseil jetons de présence et participation aux bénéfices comme ci-dessus.

Année sociale close 31 déc.

Assemblée générale ord. : avant 30 juin. Entrée : 20 act. A ou 1 act. B, au minimum. Convocation 16 jours à l'avance. Dépôt 10 jours à l'avance. – Vote chaque act. A représente 1 voix ; chaque act. B, 5 voix, le tout sans limitation.

Cotation les act. sont inscrites au marché en banque, 2e partie.

Service financier : au siège.

---

[6] Émile Lambert (Roubaix, 1867) : créateur en 1894 d'une usine de superphosphates à Roubaix et associé dans Desmazures et Lambert, devenue Société commerciale Lambert-Rivière (négoce de produits chimiques), on le retrouve vice-président de Kuhlmann, président des Engrais et produits chimiques d'Auby, administrateur de Cotelle et Foucher (produits d'entretien ménagers) et autres affaires du secteur. Il est, par ailleurs, associé aux affaires du sénateur des Ardennes André Gérard : Forges et aciéries de Flize, Banque syndicale de Paris, Électro-métallugie de Dives. Il demeure vice-président de cette dernière firme après la défaillance de la Banque syndicale de Paris, à l'automne 1931, qui entraîne la démission du sénateur Gérard et consorts (Henri et Roger Girche, Emmanuel de la Rochefoucauld). Administrateur de la SALREM, il l'était aussi de sa filiale, les Potasses de Blodelsheim, avec un autre représentant de la Banque syndicale de Paris, Henri Girche.

Émile Lambert était en outre administrateur de la Banque Lambert-Biltz et de plusieurs affaires coloniales : le Consortium industriel et commercial d'Afrique du Nord, à Casablanca, la SICAF en Indochine, la Société industrielle du Bas-Ogooué au Gabon, la Compagnie française du Levant, l'Équatoriale de mines (1929) en Oubangui…

[7] *Paul*-Pierre-Désiré Lecomte : né le 24 janvier 1877 à Lille. Professeur d'exploitation des mines à l'École centrale, administrateur de la Société alsacienne et lorraine de recherches minières (Salrem) et de sa filiale tunisienne, la Société des mines de Bou-Jaber. Administrateur délégué des Minerais de la Grande-Île et de l'Union des graphites (1928-1929) et, plus tard, des Gemmes de Madagascar. Administrateur et membre du comité technique de direction des Mines d'or de Nam-Kok (Laos)(1929), administrateur des Étains de Pia-Ouac (1930), de la Société nouvelle des mines d'or de Saint-Élie et Adieu-Vat (Guyane)(1931)… Chevalier de la Légion d'honneur (1937).

[8] Jules Schaller : né le 1er janvier 1875 à Strasbourg. Marié à Jeanne Metzger. Administrateur de la Cie générale d'assurances Rhin et Moselle et filiales à Strasbourg. Administrateur de La Houve, de la Société alsacienne et lorraine de recherches minières (Salrem) et de ses filiales (Potasses de Blodelsheim, Bou-Jaber). Administrateur du Comptoir d'escompte de Mulhouse, de l'Union Trust (Siaume) et des Étains de Pia-Ouac (Haut-Tonkin). Chevalier de la Légion d'honneur (1930).

Sources documentaires. — B.A.L.O. du 5 mars 1928. Statuts. Rapports du conseil et du commissaire sur les exerc. 1925, 1926, 1927.

Notice. — Si la dénomination explique l'objet social, il ne faudrait pas, néanmoins, croire que les recherches minières de cette société, soit directes, soit en participation avec d'autres sociétés, soient exclusivement limitées à l'Alsace et à la Lorraine.

Par décret du 14 août 1925, elle a obtenu la concession des mines de potasse de Blodelsheim avec un périmètre de 1.566 hectares, rétrocédé à une filiale (Compagnie des mines de potasse d'Alsace, concessions de Blodelsheim), moyennant 7.000 actions d'apport et 500.000 fr. en espèces.

D'autre part, en participation, elle a poursuivi d'autres recherçhes de potasse en Alsace, dans la région de Neuf-Brisach ; de pétrole en Alsace et à Gabian. Des intérêts ont été pris par elle dans les Pétroles de Mésopotamie.

En 1927, elle a constitué une autre filiale, devenue depuis, par extension, la Société des mines de Bou-Jaber*, qui exploite des mines de plomb en Tunisie.

Pour la première fois, un compte de Profits et pertes a été dressé pour l'exercice 1926, faisant ressortir un bénéfice net de 60.450 fr. versé aux comptes de réserve.

L'exercice 1927 a produit un bénéfice net de 309.096 fr. reporté à nouveau.

Les act. ont été introduites le 18 février 1929 au marché en banque, 2e partie.

———————————

Société alsacienne et lorraine de recherches minières
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1931, p. 425)

On annonce de Mulhouse qu'un sondage de la SALREM a recoupé une couche de potasse de 3 m. 50 avec une bonne teneur.

Ce sondage a été effectué ds la zone située au nord de celle que la Cie de Blodelsheim est réservée.

En déhors de son intérêt propre, ce sondage paraît démontrer que le gisement de potasse existe dans toute la longueur de la concession nouvelle demandée par Blodelsheim, dans la région d'Oberhergheim et de Niederbergheim, soit sur 6 km.

———————————————————

Société alsacienne et lorraine de recherches minières
(*Annuaire des sociétés par actions*, publié par la « Société générale alsacienne de Banque », de Strasbourg, 12e édition, 1933)

Siège social : 23 *bis*, rue de Balzac à Paris, 8e.
Capital : 20 millions de francs.

Conseil d'administration

Louis Marlio, président ;
Ernest Langrogne ;
Jean Arlet [Pont-à-Mousson] ;
Émile Lambert ;
François Renauld ;
Pierre de Retz (pdg des MDPA), Mulhouse ;
Jules Schaller ;
Fernand Vogt ;
P[aul] Lecomte.

Société anonyme de droit français constituée le 17 janvier 1921.
Objet : recherches et études de tous gisements minéraux.
Participations : Compagnie des mines de potasse de Blodelsheim, Pechelbronn, Mines de Bou-Jaber, Mines de Huaron et Mines de Potosi.

———————————

ALSACIENNE ET LORRAINE DE RECHERCHES MINIÈRES.
(*Le Temps*, 30 juin 1933)

L'assemblée du 29 juin a approuvé les comptes de 1932 se soldant par une perte de 210.362 francs contre un bénéfice net de 92.432 francs en 1931, ce qui ramène le solde bénéficiaire antérieur à 2.149.248 francs.

———————————————————

NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er juillet 1935)

M. [Ernest] Langrogne, ingénieur au Corps des Mines, a été nommé président du conseil de la Cie de Blodelsheim et de la Sté alsacienne et lorraine de recherches minières.

———————————————————

Les recherches de mines sont-elles encore possibles en France ?
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er juillet 1935)

Dans l'*Écho des mines* du 20 juin, nous avons attiré l'attention publique sur les concessions de mines déchues ou renoncées, estimant qu'il y a sans doute quelque chose à glaner dans le nombre, surtout sous forme de permis d'exploitation.

Voici une note plus pessimiste visant les recherches de mines et l'octroi des concessions.

Elle émane de M. [Ernest] Langrogne, un bon juge en l'espèce, puisqu'il fut tantôt d'un côté, tantôt de l'autre de la barrière administrative sur laquelle les prospecteurs anxieux ont les yeux fixés.

Voici comment s'exprime M. Langrogne à l'assemblée générale de la Société alsacienne et lorraine de recherches minières :

« Au point de vue des recherches, qui ont été à la base de la création de notre affaire, je dois dire que nous sommes en face d'une situation nouvelle, et je crois de mon rôle de vous donner mon opinion à ce sujet.

Lorsque nous avons créé cette affaire, nous nous trouvions en présence du développement magnifique qu'avait pris l'industrie minière en Alsace-Lorraine sous le régime allemand. Il faut bien dire les choses comme elles sont, — le régime allemand comportait une législation extrêmement libérale, qui permet aux prospecteurs, quand ils trouvent un gisement, d'en obtenir immédiatement le droit d'exploitation, de la concession. Sous l'impulsion donnée par ce régime, les sondages s'étaient multipliés en Lorraine et en Alsace et de 1871 à 1914, on a découvert ou développé successivement le bassin de fer de la Moselle, qui est devenu chez nous le Bassin de Briey, le prolongement des mines de la Sarre en Lorraine, les mines de Pétrole de Péchelbronn, et enfin le magnifique fleuron de l'industrie minière alsacienne que sont — et je suis

heureux d'en rendre ici hommage à M. [Fernand] Vogt, notre actionnaire d'origine et administrateur — les mines de Potasse de Mulhouse.

Les hommes qui ont fondé notre société voulaient faire aussi bien que ceux qu'ils remplaçaient quand ils ont constitué la Société alsacienne et lorraine de recherches minières. Mais malheureusement, si nous ne nous sommes heurtés, au point de vue technique, qu'à des difficultés que nous connaissions d'avance, nous en avons rencontré d'autres d'un caractère administrant, que nous ne pouvions prévoir. Je m'excuse d'entrer ici dans des explications un peu développées, mais je crois qu'elles sont nécessaires.

La législation française prévoyait autrefois que les gisements miniers étaient *res nullius*, c'est-à-dire qu'ils n'appartiennent à personne jusqu'au moment où ils sont découverts. Mais par suite de l'évolution des idées, les gisements miniers en sont venus à être considérés comme propriété de l'État, propriété nationale, de sorte que la jurisprudence, qui, normalement, devrait être très libérale en ce qui concerne l'octroi de concessions, est devenue de plus en plus restrictive et qu'il devient très difficile, sinon impossible, de recevoir des concessions.

Nous avons obtenu au point de vue technique des résultats dont nous ne devons peut-être pas nous glorifier, mais dont nous devons tout au moins nous féliciter. Nous avons trouvé dans la potasse un très beau gisement et sur le fer un gisement très satisfaisant. Nous avons eu infiniment de mal pour obtenir des concessions et je crois qu'aujourd'hui, nous pouvons considérer qu'aussi bien pour le fer que pour la potasse, la porte est tirée derrière nous.

Cette tendance a été très nettement affirmée devant la Chambre et devant le Sénat. Dorénavant, en matière de potasse, seul l'État peut, non seulement obtenir, mais même demander des concessions. Dans de telles conditions, je ne dois pas vous cacher que l'objet essentiel de notre, société est devenu à peu près irréalisable. On ne peut plus songer à exposer des capitaux dans des recherches, ce qui est profondément regrettable non seulement pour nous mais pour tout le monde, et d'autant plus regrettable qu'en somme, notre société, parmi toutes les sociétés de recherches minières, est une des rares qui subsistent encore.

SOCIETE ALSACIENNE ET LORRAINE DE RECHERCHES MINIÈRES
(*Le Temps*, 16 juin 1939)

Le bilan au 31 décembre 1938 se solde sans bénéfice ni perte, après affectation; d'une somme de 196.189 francs, contre 198.332 francs en 1937, à l'amortissement du portefeuille.

SOCIETE ALSACIENNE ET LORRAINE DE RECHERCHES, D'EXPLOITATIONS ET DE PARTICIPATIONS (SALREP)

Prise de contrôle par la Continentale d'entreprises (filiale française du groupe suisse Elecktrowatt), maison mère de la Société d'électricité Mors

[Desfossés 1956/565]

S.A., 17 janvier 1921.
Siège social : Paris, 55, rue de Châteaudun. Tél. : TRI. 79-06.
Maury (Jules)[x /00][pdg Mines potasses Blodelsheim (abs. par Mors) et Sté de rech. min.], 565 (pdt Salrep), 1295 (v.-pdt Mors).
Alleaume (J.)[0 /00], 565 (adg Salrep).
Clerc (F.), 313 (Financière du Congo frs), 565 (SALREP).
Gascuel (Jacques)[dir. de la revue économique et financière *Perspectives*], 565 (SALREP).

Galliot (G.), 565 (comm. cptes SALREP).
Aillerie (F.), 565 (comm. cptes suppl. SALREP).

OBJET : Actuellement son activité se borne à la gérance de son portefeuille-titres.
PARTICIPATIONS : Société d'électricité Mors, Mines de Bou-Jaber, Forages et recherches d'eau, etc. [À la même adresse : Union des mines marocaines.]
CAPITAL SOCIAL : 21.000.000 fr., divisé en 8.400 actions de 2.500 fr. À l'origine, 3.500.000 fr., en 700 actions de 5.000 fr. le 22 juin 1927, les actions de 5.000 fr. ont été divisées en actions de 250 fr. Porté : en mai 1928 à 8.050.000 fr., par l'émission à 275 fr. de 18.200 actions nouvelles de 250 fr., dont 14.000 A et 4.200 B et en septembre 1929 à. 20 millions de francs par la création de 41.900 actions A et 5.900 actions B, nouvelles de 250 fr., émises à 500 fr. Les actions A et B ont été assimilées en juin 1935 ; les anciennes actions jouissent d'un droit de préférence dans les augmentations de capital éventuelles. Porté en 1946 à 21.052.500 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Ramené en 1948 à 12.631.500 fr. par abaissement du nominal de 250 à 150 fr. et par remboursement de 100 fr. par action. Porté à nouveau en 1950, à 21.052.500 fr. par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions de 150 à 250 fr. Titres regroupés à partir du 16 mai 1951. Ramené en 1954 à 21.000.000 de fr. par rachat et annulation de 21 actions de 2.500 fr.
RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur le surplus, 10 % au conseil, le solde à la disposition de l'assemblée générale.
SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Au siège social.
COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 5 (11 octobre 1951), 24 fr. et 248 fr. ; 6 (13 octobre 1952), 49 et 492 fr. ; 7 (12 novembre 1953), 492 fr. ; 8 (18 juin 1954), une action Électricité Mors pour 4 coupons ; 9 (28 novembre 1955), 412 fr.

	Produits bruts	Frais et charges	Amort.	Bénéfice net	Réserves	Report à nouveau
	(En 1.000 fr.)					
1942	164	159	5	—	—	—
1943	357	177	180	—	—	—
1944	313	213	100	—	—	—
1945	287	360	—	- 72	—	14
1946	1.471	1.382	89	—		14
1948	5.744	2.883	54	2.857	143	30
1949	10.522	7.008	181	2 902	176	30
1950	8.748	4.988	115	2.846	176	—
1951	14.149	7.993	142	6.015	517	—
1952	10.554	5.575	—	4.979	249	12
1953	8.293	4.034	—	91	—	103
1954	1.064	—	—	4.006	200	—

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	21.052	21.052	21.052	21.052	21.000
Réserves	68.930	73.808	71.757	66.449	64.690
Dette flottante	13.450	20.064	14.126	11.868	12.357
	103.432	114.924	106.935	99.369	98.047
ACTIF					
Immobilisé (amort. déduits)	1.273	1.405	1.406	1.396	1.381
Titres et participations	85.050	89.889	80.381	64.722	67.576
Réalisable - Impôts avancés	4	4	4	4	4
Disponible et débiteurs	17.105	23.626	25.144	33.247	29.086
	103.432	114.924	106.935	99.369	98.047

1955-1975 : président : François Gambérini, président de la Cie financière de Paris (COFPA), banque de Simca.

1977 (d'après *Dafsa, Liaisons financières*) : une seule participation : Cogécamion.